

COMMISSION NATIONALE DE DISCIPLINE DE LA FFME

Affaire Didier FABRE

- Discipline Générale

Résumé de la décision :

Il est reproché à Monsieur Didier FABRE, pris en sa qualité de Président du jury du championnat inter-régional E de difficulté juniors hommes qui s'est déroulé le 16 mars 2013 à Belcaire, d'avoir agi en violation du règlement des compétitions d'Escalade de la FFME, et notamment des articles 10-1 et suivants des règles du jeu (devenu désormais l'article 11-1 et suivants) à l'occasion de l'appel d'un compétiteur.

La commission prononce à l'encontre de Monsieur Didier FABRE une suspension de l'ensemble des fonctions attachées au titre d'Arbitre National pendant une durée de 2 mois avec effet immédiat à compter de la notification de la présente décision. Elle décide également qu'un résumé nominatif de la présente décision sera publié dans l'organe officiel de la FFME.

N.B. : La décision a été notifiée à l'intéressé le 5 février 2014.